



La Fondation Prospective et Innovation,
présidée par M. Jean-Pierre Raffarin, Ancien Premier ministre
et l'**Association Franco Chinoise pour le Droit Économique,**
en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, le Barreau de Paris
et l'INEADEC (Institut Euro-Africain de Droit Économique)

organisent le colloque

**« CHINE – AFRIQUE – EUROPE :
Quelles normes pour quelle coopération ? »**

Auditorium du Conseil National des Barreaux
180, boulevard Haussmann – 75008 Paris

**Le mercredi 20 novembre de
9h00 à 13h15
Suivi d'un cocktail**

La gestion du droit économique et des normes est devenue, ces dernières décennies, majeure au regard de la compétition commerciale, des enjeux de pouvoir, de la sécurité, des avancées technologiques. L'arrivée sur ce terrain des puissances émergentes change la donne ; elle se traduit par une montée des tensions notamment entre Occident et Chine, l'Afrique étant l'un des terrains de manœuvre.

Vous trouverez en pièce-jointe le programme prévisionnel du colloque.

Pour participer à ce colloque, **merci de vous inscrire dès que possible,**
le nombre de places étant strictement limité

international@cnb.avocat.fr

8h30 – 9h00 : **Accueil des participants.**

9h00 – 9h30 : **Allocutions d'ouverture :**

- **Christiane FERAL-SCHUHL**, Présidente du Conseil National des Barreaux.
- **Marie-Aimée PEYRON**, Bâtonnier du Barreau de Paris.
- **Robert GUILLAUMOND**, Président de l'AFCD.
- **Jean-Pierre RAFFARIN**, Ancien Premier Ministre, Président de la Fondation Prospective et Innovation.

9h30 – 10h50 : **Première table ronde : L'accélération des mutations des normes et du droit économique.**

Modérateur : **Philippe COSTE**, Ancien Ambassadeur de France.

*Présentation du thème par **Jean-Paul BETBEZE**, Professeur des Universités, membre du cercle des économistes : « Échanges internationaux : mais... de quels droits ».*

Intervenants :

- **Joël RUET**, Ingénieur des Mines, Président de The Bridge.
- **Xavier WANDERPEPEN** (SNCF Mobilities).
- Représentant d'une multinationale chinoise.*
- **Laure DERON**, Avocate au Barreau de Paris.

Discussion avec la salle.

10h50 – 11h10 : **Pause-café.**

11h10 – 12h45 : **Deuxième table ronde : Faire de l'initiative des nouvelles routes de la soie une opportunité de collaboration et de convergence.**

Modérateur : **Louis-Bernard BUCHMAN**, Avocat, Président de la Commission Internationale du Conseil National des Barreaux.

*Présentation par **Mahmoud Mohamed SALAH**, Professeur agrégé des Universités, (Université de Nouakchott), Avocat, Arbitre, membre de l'INEADEC : « L'encadrement juridique du projet BRI : un droit mondialisé au service d'une ambition globale ».*

Intervenants :

- **Karim DAHOU**, OCDE. Conseiller principal. Secrétariat des Relations Mondiales.
- **Dr. Rainer GEIGER**, ancien directeur adjoint à l'OCDE, Avocat au Barreau de Bruxelles, Administrateur de l'INEADEC : « Vers un droit équilibré de l'investissement ».
- **Tao SUN**, Avocat au Barreau de Paris.
- **Laurence LEGUIL**, Notaire (Conseil Supérieur du Notariat).
- **Stéphane DE NAVACELLE**, Avocat, Président de la Commission Internationale du Barreau de Paris.

Discussion avec la salle.

12h45 – 13h15 : **Conclusion tripartite.**

- **Grégoire BAKANDEJA**, Professeur des Universités, Avocat, Arbitre, Ancien Ministre de l'Économie de la RDC, Premier Vice-Président de l'INEADEC.
- Représentant de l'Académie des Sciences Sociales de Chine (Pékin)*
- **Robert GUILLAUMOND**, Avocat, Président de l'AFCD.
- **Serge DEGALLAIX**, Directeur Général de la Fondation Prospective Innovation.

13h15 – 14h00 **Cocktail.**

*à confirmer

Modalités pratiques

La participation à ce Colloque, qui est gratuite, nécessite votre inscription préalable par email à l'adresse suivante :

<international@cnb.avocat.fr>

en précisant votre identité, le nom de votre cabinet, entreprise ou organisation.

Le nombre de places étant limité, seules les inscriptions adressées en temps utile pourront être retenues.

Formation continue des avocats : le présent Colloque se déroule, pour les avocats, conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit 2 heures de formation délivrées au cours de cette manifestation.
